

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

La société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 09 juin 2011 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **23 855 025 dinars** à **26 023 650 dinars** par incorporation de réserves d'un montant de 2 168 625 dinars et la création de 86 745 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune.

Les actions nouvelles gratuites seront attribuées aux détenteurs des 954 201 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour onze (11) actions anciennes**, et ce, à partir du **5 septembre 2011**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Conformément à la décision de l'AGE tenue le 09 juin 2011, la société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 6 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Admission et Cotation en Bourse

- Les actions anciennes Air Liquide Tunisie (Code ISIN : TN0002300358 ; Mnémonique : AL) seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **5 septembre 2011**.
- Les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse à partir du **5 septembre 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.
- Les droits d'attribution (Mnémonique : ALQ11) seront négociables en Bourse à partir du **5 septembre 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **5 septembre 2011**.